

Covid 19 : nouvelles mesures du Préfet de l'Ardèche

Le port du masque sera obligatoire pour tous, dès l'âge de 11 ans, dans tous les rassemblements de plus de dix personnes sur la voie publique et dans tous les lieux publics clos. Les demandes de manifestations sportives et culturelles rassemblant plus de 10 personnes continueront d'être analysées par les services préfectoraux, au cas par cas. Le préfet invite toutefois les organisateurs de telles manifestations à favoriser les rassemblements à l'air libre et à les reporter quand cela est possible.

Voir le communiqué de la Préfecture.